



Divorce séparation de bien

Par **jano bubu**, le **23/11/2016** à **17:44**

Bonsoir MAITREnVoilà ma question ,je suis en instance de divorce et nous sommes a la séparation du bien voilà ma femme et moi sommes propriétaire d'une maison construite sur un terrain de mes parents décédé ,mes frères et moi sommes resté sous le régime de l'indivision , nous sommes six enfants j'ai donc acheté en licitation les 5/6 me manquant pour pouvoir faire construire .qu'elle est ma part de la propriété a l'heure actuel rnrien a vous

Par **cocotte1003**, le **24/11/2016** à **07:05**

Bonjour, le bien appartient au propriétaire du terrain, vous pouvez donc acheter à votre ex la part de la maison inscrite dans l'acte d'achat et elle peut demander le remboursement de toutes les sommes investies si elle peut les justifiées, cordialement

Par **amajuris**, le **24/11/2016** à **11:04**

Bonjour,rnQui a acheté les 5/6 de du bien immobilier, vous seul, ou la communauté.rnQu'indique votre titre de propriété ?rnSalutations

Par **busson**, le **24/11/2016** à **19:19**

BONSOIR rnOui les 5/6 ont été acheté par la communauté suite a la vente de la maison de

mes parents mon titre de propriété indique vente licitation par les conjoints au profit de mr
bu